



# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 25 mars 2021

**ETAIENT PRESENTS :** Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaëlle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Soazic AUCOUTURIER, Marc HAMONIC, Martine AUFFRET, Morgan CARIMALO, Carine HENRY, Joël EUZENAT, Eric BUHR, Serge PERRET, Claude GUEGAN, Julie JEZEQUEL, Noyale LEFEBVRE, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Nicole BRUNON, Anne LE LU.

**ABSENT EXCUSE :** Thierry LAMOURIC. Il a donné pouvoir à J.M LE ROCH

**Est nommée secrétaire de séance :** Julie JEZEQUEL

*Compte tenu du contexte sanitaire imposant une obligation de distanciation physique entre les participants, la réunion s'est déroulée à la salle des fêtes, et sans présence du public.*

### **Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2021**

En l'absence d'observations, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Maryvonne LE FORESTIER dresse une présentation du budget primitif soumis au vote, présentation qui avait été commentée en commission des finances et transmise à l'ensemble des élus avec la convocation.

En section de fonctionnement,

Le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à un niveau de 2 548 390 €.

Le total de nos dépenses courantes est de 2 038 547 €, auquel s'ajoutent les dépenses exceptionnelles et imprévues (11 000 €), les provisions d'amortissements, un financement de budget annexe (25 000 €), et le résultat prévisionnel de l'exercice (246 843 €)

Le montant des dépenses réelles est légèrement supérieur à 2 millions d'euros, très proche du montant constaté en 2019. Il faut néanmoins noter une progression régulière des charges à caractère général au détriment certes des charges de personnel, mais une progression qu'il conviendra absolument de maîtriser sur les prochains exercices au risque de voir diminuer nos capacités d'autofinancement.

Sur le présent budget, les transferts de crédits vers le financement propre de nos investissements est de 399 843 €. Cette projection confirme une belle stabilité de notre autofinancement.

Au niveau de la section d'investissement,

Le niveau des dépenses sera très élevé en 2021

- D'une part parce que le montant des crédits reportés est très élevé (732 960 €)
- D'autre part parce que nos capacités d'autofinancement (399 843 €), l'obtention de financements intéressants pour les travaux rue du stade, ou encore le recours à un emprunt de 250 000 € nous autorisent à envisager le vote d'une enveloppe d'investissements nouveaux d'un niveau de 415 800 €

Au global (crédits reportés + crédits nouveaux), le montant des dépenses 2021 dépassera 1.1 M d'euros.

La majeure partie de cette enveloppe concernera bien sûr l'aménagement de la rue du stade (solde à charge de 467 050 €).

D'importants travaux de voirie seront réalisés sur la voirie rurale (150 000 €) ainsi que sur la rue du lavoir (45 000 €)

La modernisation du réseau d'éclairage public, permettant de remplacer toutes les lampes sodium basse pression par des lanternes Led, sera réalisée sur 2021 mais avec un financement étalé sur 2 années (25 000 € en 2021)

L'année 2021 verra également se poursuivre les études sur le projet de rénovation de la salle des sports, ainsi de celui de la salle des fêtes

Le budget proposé est approuvé avec 19 voix pour et 4 abstentions

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Lors des années 2021 et 2022, le taux de la taxe d'habitation est gelé et le Conseil n'a pas à délibérer sur ce celui-ci

Considérant la réforme de la TH, le taux département de la taxe foncière sur les propriétés va désormais venir s'ajouter au taux communal (36.56%) - pour le contribuable, l'effet est neutre.

Enfin le taux de la taxe foncière propriétés bâties va demeurer inchangé (46.07%)

Le vote des taux d'imposition est approuvé par 19 voix favorables et 4 abstentions

### **APPEL A PROJET POUR UN DEVELOPPEMENT D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES**

Depuis la dernière séance et malgré la phase de publicité réalisée, que ce soit dans la presse locale ou sur le site internet de la commune, aucune autre candidature que celle spontanément présentée en début d'année par la société SEE YOU SUN n'a été soumise.

Monsieur ROBIN présente See You Sun, société fondée en 2017, installée en région Rennaise et qui développe la réalisation de projets multi-sites solaires partout en France. Les renseignements pris par l'intermédiaire du réseau Bruded et par d'autres moyens nous confirment qu'il s'agit d'une société sérieuse et solide financièrement.

Monsieur ROBIN répond à quelques questionnements relatifs à la durée du contrat (20 ans), ou à la possibilité de souscrire un financement participatif sur une partie du projet.

Le Conseil Municipal décide de clore la procédure d'appel aux porteurs de projets intéressés pour investir sur le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur la commune et de mener des échanges exclusifs avec la société SEE YOU SUN dans le but de poursuivre la phase d'étude préalable des projets présentés sur différents sites.

Monsieur Le Maire précise qu'avant toute validation de projet, celui-ci sera bien sûr soumis à l'avis du Conseil Municipal

### **PACTE DE GOUVERNANCE AU SEIN DE PONTIVY COMMUNAUTE**

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté des communes. L'un de ses objectifs est d'améliorer l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et élus communautaires au sein des intercommunalités.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance qui lui a été soumis

## **PROLONGATION DU SERVICE COMMUN D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR LA GESTION DE LA VOIRIE**

Ce service permettant aux communes de bénéficier de l'assistance de Pontivy Communauté pour la gestion de la voirie communale (acte d'alignement, de permission de voirie), et son programme de travaux (assistance à la programmation des travaux, au lancement du marché et au suivi des chantiers) a été créé en décembre 2014 et organisé par une convention dont l'échéance était le 15 mars 2021.

Avant de renouveler cette convention pour une certaine durée, plusieurs missions devront être précisées et cette nouvelle mouture ne sera pas prête avant plusieurs mois.

La proposition de prolonger d'une année la convention en cours, notamment pour permettre de lancer le marché des travaux 2021, est acceptée.

## **EXERCICE DE LA COMPETENCE MOBILITE AU NIVEAU INTERCOMMUNAL**

Monsieur ROBIN expose le sujet et précise que, par délibération du 16 février 2021, le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence mobilité et par là même de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial.

En devenant AOM, ses compétences seront élargies et permettront :

- De proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire.
- D'établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU).
- D'accentuer la coordination entre les acteurs avec la création d'un comité des partenaires.

Monsieur ROBIN précise que le sujet du transport scolaire fera l'objet d'une autre délibération au cours du second semestre

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le transfert de compétence mobilité ; visant à permettre à Pontivy Communauté de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial et approuve la modification des statuts de la communauté de communes à intervenir.

## **AVIS SUR UNE ENQUETE PUBLIQUE EN COURS**

Une enquête publique en vue d'autoriser la restauration des cours d'eau sur le bassin versant du Blavet dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA) sera ouverte au siège de Pontivy Communauté et en mairies d'Inzinzac, de Moustoir Ac et de Languidic, du lundi 29 mars au vendredi 16 avril. Le dossier est suivi et mené par le Syndicat de la Vallée du Blavet et par Lorient Agglomération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'enquête publique relative aux travaux de restauration des cours d'eau envisagés sur le bassin versant du Blavet sur la période 2020-2025.

## **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR REALISER DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE RURALE**

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, le Conseil Municipal décide de créer un groupement de commandes composé des communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau et Silfiac. Il approuve la désignation de la commune de Malguénac comme coordonnatrice de ce groupement, désigne Monsieur Pascal LE CRAVER pour le représenter au sein de la CAO et Monsieur Le Maire membre suppléant

## **VŒU POUR L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, demande au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont en effet été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne. Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée et doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un référendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

## **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Un dispositif d'aide financière au passage du permis a été étudié en commission et est présenté en séance par Madame BOBON-LE GAL. Ce dispositif vise à attribuer une aide financière de 500 € aux Cléguérecois.e.s en formation ou en recherche d'emploi, et candidat.e.s au permis de conduire qui en feront la demande. L'objectif étant bien de faciliter une intégration dans le monde professionnel. En contrepartie de cette aide financière, le bénéficiaire s'engagera à réaliser 50 heures de bénévolat auprès des services de la mairie ou du CCAS. Le dispositif sera limité à 5 dossiers par an, et les candidatures seront examinées par une commission ad-hoc qui jugera les dossiers sur la base de critères prédéfinis. Il est précisé que cette aide ne pourra venir se cumuler à un autre dispositif d'aides notamment celui initié par la Mission Locale.

## **PARTIE INFORMATIVE**

- Travaux rue du stade : La première phase des travaux va bientôt s'achever ; le nouveau réseau électrique et la nouvelle conduite d'eau potable sont maintenant en service et l'entreprise GARZINSKY va pouvoir procéder au retrait du réseau électrique aérien au cours du mois d'avril (une fois la connexion au nouveau réseau Télécom établie).  
Une deuxième phase du chantier débutera le 29 mars, elle concerne les aménagements en surface (élargissement des trottoirs, aménagement des plateaux ralentisseurs) et devrait durer 2 mois, avant de laisser place à l'installation du revêtement définitif, probablement mi-juin.
- Chantier « Ages et vie » : Les travaux se déroulent selon le planning convenu. Une opération « portes ouvertes » est envisagée le 9 décembre prochain pour une ouverture lors des premiers jours de janvier 2022.
- Collecte Alimentaire du CCAS le 29 mai
- Programme « Blavet au naturel » samedi 26 avec l'inauguration du sentier d'interprétation et les animations proposées par Pontivy Communauté

Monsieur Le Maire clôt les débats à 21h30 et précise que la prochaine séance pourrait se dérouler fin mai ou début juin.